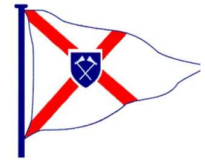


14<sup>th</sup> International Yacht Race  
2018 Race to Biscay  
De Jersey à Concarneau



---

# L'avis de course et Inscription

---



Organisé par:

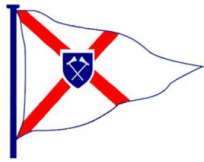
## ST HELIER YACHT CLUB

Tel: +44 1534 732229  
Email: [office@shyc.je](mailto:office@shyc.je)  
Site Web: [www.shyc.je](http://www.shyc.je)

Inscription avant le 30 Juin : €55

Inscription après le 13 Juillet : €90

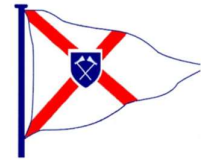




# 14<sup>th</sup> International Yacht Race

## 2018 Race to Biscay

### De Jersey à Concarneau



---

#### ***Invitation à participer à la 14ème course internationale de Yachts en Biscaye***

Cher concurrent,

Le Yacht Club de St Hélier organise la première course au large de Jersey en 2018 de St Hélier à Concarneau (en Bretagne Sud). Nous avons fait la promotion de l'événement dans divers ports, salons nautiques, Yacht Clubs et classements, et nous espérons attirer au moins une trentaine de bateaux de Jersey, Guernesey, France, Royaume-Uni, et peut-être même de plus loin. Nous espérons qu'il y aura suffisamment d'inscriptions des différents pays et îles, ce qui nous permettrait d'organiser un événement d'équipe pour la première fois !

Nous prévoyons également la possibilité d'accompagner la course pour ceux qui souhaiteraient naviguer vers Concarneau en compagnie d'autres bateaux via une solution « Croisière ». Ce qui leur permettrait, s'ils préfèrent, de diviser le voyage avec des séjours dans les ports en cours de route. Plus de détails concernant l'option de croisière suivront.

***Inscrivez-vous rapidement pour nous aider à faire de cet événement un souvenir inoubliable !***

L'avis de course ci-joint, donne toutes les informations nécessaires et les détails d'inscription. Les instructions de course seront disponibles auprès du Yacht Club de St. Hélier et sur le site Web avant la course. Cela dit, nous vous encourageons à commencer l'équipement de votre bateau pour qu'il réponde aux normes de sécurité requises. Si un concurrent a besoin d'un conseil pour équiper son bateau, ou concernant la course en général, alors adressez-vous à un membre du comité de course, listé ci-dessous.

Veuillez également prévoir votre séjour à Concarneau, car la fin juillet est une période très chargée de l'année pour les stations balnéaires françaises et il se peut que l'hébergement vienne à manquer. Concarneau est un beau port entourant une ville historique, fortifiée et a de bonnes liaisons de transport routier et ferroviaire.

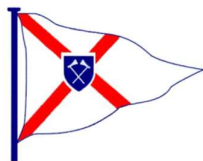
***Il y aura une soirée de remise des prix à Concarneau pour tous les participants !***

Nous aimerions remercier nos partenaires de l'événement, Island Ark et Go Sail, se réjouissant d'avance, d'un événement 2018, très réussi. Un accueil chaleureux à tous ceux qui se joignent à nous et nous attendons avec intérêt vos inscriptions.

Julian Barber  
*Directeur de course*

Comité de course :

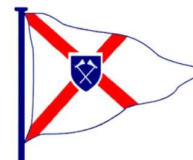
- Jeff Speller
- Arthur Manning



# 14<sup>th</sup> International Yacht Race

## 2018 Race to Biscay

### De Jersey à Concarneau



#### 1. ORGANISATION

Avis est donné que St. Helier Yacht Club (SHYC), South Pier, St. Helier, Jersey JE2 3NB, organise la 14ème course internationale de yachts to Biscay, de Jersey à Concarneau, Bretagne Sud, le samedi 21 juillet 2018.

#### 2. RÈGLES

- 2.1 L'épreuve sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2017-2020.
- 2.2 Les prescriptions de la **Royal Yachting Association** s'appliqueront. Aucune autre prescription de l'autorité nationale ne s'applique.
- 2.3 La Réglementation Spéciale «**World Sailing Offshore**» de Catégorie 3 avec un radeau de sauvetage conforme à la Catégorie 2 ou équivalent, s'applique.
- 2.4 Pour les bateaux homologués IRC, les parties A, B et C des règles IRC s'appliquent.
- 2.5 L'événement sera régi par le présent Avis de Course et ses modifications éventuelles. Les modifications seront publiées sur le tableau d'affichage de SHYC et sur le site Web de SHYC.
- 2.6 Les Instructions de Course seront publiées sur le tableau d'affichage et le site internet de SHYC avant la date limite de clôture, le 13 juillet 2018. En cas de conflit, les Instructions de Course et toute modification à celles-ci prévalent sur l'Avis de Course.

#### 3. PUBLICITÉ

La publicité des concurrents doit être conforme au **Règlement Mondial de la Voile 20**, et les bateaux peuvent être tenus d'afficher des publicités fournies par l'Autorité Organisatrice.

#### 4. RESPONSABILITÉ

4.1 Les courses de yachts peuvent être dangereuses. L'attention des Responsables est attirée sur la Règle fondamentale RRS 4: «La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir est à elle seule» et à la Réglementation Spéciale 1.02.1 de World Sailing Offshore qui commence comme suit: d'un yacht et son équipage est la responsabilité unique et incontournable de la personne en charge ... ". La voile est par nature un sport imprévisible et implique donc intrinsèquement un élément de risque. En participant à l'événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que:

- a) Ils sont conscients de l'élément de risque inhérent au sport et acceptent la responsabilité de s'exposer, eux-mêmes, leur équipage et leur bateau à un tel risque inhérent tout en prenant part à l'événement;
- b) Ils sont responsables de la sécurité d'eux-mêmes, de leur équipage, de leur bateau et de leurs autres biens, qu'ils soient à flot ou à terre;
- c) Ils acceptent la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où ils sont causés par leurs propres actions ou omissions;
- d) Leur bateau est en bon état, équipé pour naviguer dans l'épreuve et ils sont aptes à participer; e) La présence d'une équipe de gestion de la course et d'autres officiels et bénévoles par l'organisateur de l'événement ne les libère pas de leurs propres responsabilités;
- f) Ils sont responsables de s'assurer que leur bateau est équipé et en état de navigabilité afin de faire face aux conditions météorologiques extrêmes; qu'il y a un équipage suffisant en nombre, en expérience et en aptitude physique pour supporter ce temps; et que l'équipement de sécurité est correctement entretenu, rangé, daté et familier à l'équipage.

4.2 SHYC, ses commanditaires et les organisateurs de l'événement n'acceptent aucune responsabilité pour la perte de la vie ou les blessures aux membres ou autres, ou pour la perte ou l'endommagement de tout navire ou propriété.

4.3 Le Comité de Course fera des signaux de départ, sauf si, à son avis, il est manifestement dangereux que l'un des bateaux engagés reste à proximité de la ligne de départ. Chaque bateau doit exercer sa responsabilité en vertu de la règle fondamentale RRS 4 et décider s'il doit ou non commencer ou continuer à courir.

4.4 Aucun bateau ne sera accepté en tant qu'entrée, à moins que le responsable n'ait signé, avant le début de la course, une déclaration selon les termes du No 12.

4.5 L'attention des concurrents est attirée sur l'équipement de sauvetage RRS 1.2: "Chaque compétiteur est individuellement responsable du port d'un vêtement de flottaison individuel adapté aux conditions". Cependant, pour cette course Offshore, un gilet de sauvetage et un harnais combinés doivent être portés sur le pont:

- Entre les heures de coucher et de lever du soleil
- Quand seul sur le pont
- Lors de prises de ris
- Lorsque la vitesse du vent réel est de 25 noeuds ou plus
- Lorsque la visibilité est inférieure à 1 mille nautique.

## 5. ADMISSIBILITÉ ET ENTRÉE

5.1 L'événement est ouvert aux bateaux dans les classes suivantes:

- a) Les monocoques en possession d'une qualification IRC valide et actuelle pour 2018.
- b) Multicoques en possession d'une qualification MOCRA valide et actuelle pour 2018.
- c) Bateaux sans Handicap IRC ou MOCRA, auquel cas un handicap d'épreuve sera attribué par l'Autorité Organisatrice.
- d) Tous les monocoques devraient avoir un indice de stabilité et de sécurité (SSS) d'au moins 25 ou une valeur STIX minimale de 25;
- e) Les classes seront définies par le comité de voile SHYC et seront conformes à la série SHYC Offshore.
- f) Pour les bateaux sans IRC, l'autorité organisatrice enverra un formulaire à compléter afin d'attribuer un handicap d'épreuve.

5.2 Les bateaux notés IRC n'ont pas besoin d'un certificat approuvé, mais doivent fournir à SHYC leur certificat valide avant la date d'entrée.

5.3 La règle IRC 22.4.2 est supprimée et remplacée par "Le nombre maximum d'équipages qui peuvent naviguer à bord d'un yacht doit être le nombre indiqué sur le certificat IRC. Il n'y a pas de limite de poids. "

5.4 Les bateaux éligibles peuvent entrer en complétant le formulaire d'inscription ci-joint et en l'envoyant à SHYC au plus tard le vendredi 30 juin 2018 au plus tard à 18h00, accompagné des frais d'inscription de 55 €. En fonction du nombre de participants à la date limite initiale, les inscriptions tardives peuvent être soumises jusqu'à 18h00 le vendredi 13 juillet 2018, accompagnées des frais d'inscription tardive de 90 euros.

5.5 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent:

- a) Il doit y avoir un minimum de 2 partants pour constituer la course, et un minimum de 2 partants dans chaque classe pour constituer une course pour cette classe;
- b) Un seul compétiteur peut prendre le départ dans n'importe quelle classe et éventuellement naviguer sur le parcours pour se qualifier pour les points de la série Offshore appropriés.

5.6 Les inscriptions ne seront normalement acceptées que des yachts avec un nombre d'équipage minimum de trois. Le skipper doit être un membre légitime d'un yacht-club reconnu. L'Autorité Organisatrice se réserve le droit de refuser l'entrée à tout bateau ou équipage avant l'épreuve conformément à la RCV 76.1, auquel cas les frais d'inscription seront remboursés.

5.7 Les concurrents seront informés sur le Tableau d'affichage et sur le site Web de SHYC après la Date de Clôture dans laquelle ils courront.

## 6. HORAIRE - DATE DE COURSE

Samedi 21 juillet 2018. Heure prévue du premier signal d'avertissement - pas avant 11h55.

## 7. MESURES

Tous les bateaux en compétition doivent s'assurer qu'ils sont en possession d'un certificat IRC ou MOCRA 2018 valide ou d'un handicap d'épreuve, délivré par l'autorité organisatrice. Les formulaires de demande pour un handicap d'événement seront disponibles auprès de SHYC.

## 8. INSTRUCTIONS DE VOILE

Les instructions de course seront fournies lors de la réception des inscriptions accompagnées des frais d'inscription appropriés, et pourront être téléchargées sur le site Internet du St. Helier Yacht Club [www.shyc.je](http://www.shyc.je)

## 9. LE COURS - À décrire intégralement dans les Instructions de Course

Le parcours sera de Jersey à Concarneau sur la côte sud de la Bretagne, laissant Sark et Guernesey à Babord.

## **10. NOTATION**

- a) Le système de points bas, tel que décrit à l'annexe A des Règles de course à la voile, s'appliquera à toutes les courses de la Série Offshore 2018.
- b) Les résultats de cette course compteront pour la Série Offshore 2018 de St. Helier Yacht Club.

## **11. ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit, pendant la durée de l'événement, être assuré de manière adéquate et appropriée et avoir en vigueur une assurance responsabilité civile valable, y compris les courses, à un minimum de 3,000,000 euros.

## **12. DÉCLARATION D'ENTRÉE DE COURSE**

La personne responsable de la course doit accepter les conditions de la déclaration sur le formulaire d'inscription et soumettre une copie dûment remplie et signée à SHYC avant la date de clôture.

## **13. DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Les concurrents participent à la course entièrement à leurs risques et périls. Voir la règle fondamentale RRS 4, Décision de courir. Ni l'autorité organisatrice, ni aucun de ses officiers, n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages matériels ou les blessures corporelles ou la mort subies en conjonction avec ou avant, pendant ou après la course.

## **14. INSCRIPTION / BRIEFING**

Une liste des membres d'équipage doit être enregistrée auprès de l'autorité organisatrice avant ou à la réunion d'information commençant le vendredi 20 juillet 2018 à 19h00.

## **15. PRIX ET TROPHÉES**

- a) Des trophées seront attribués pour la première place dans chaque classe.
- b) Il y aura aussi un prix pour le vainqueur global du handicap IRC sur la ligne d'arrivée conjointe.
- c) La Coupe Treyona sera décernée au premier voilier monocoque pour finir à la ligne d'arrivée commune.
- d) Des trophées supplémentaires et des prix de place peuvent être attribués en fonction du nombre d'inscriptions et de la taille des classes.
- e) Des trophées et des prix seront attribués lors de la séance d'après-course le mercredi 25 juillet 2018 à Concarneau.

## **16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Veuillez contacter le bureau du Yacht Club de St Helier au 01534 732229 ou par e-mail: [office@shyc.je](mailto:office@shyc.je)

## ACTIVITÉS SOCIALES

**Vendredi 20 juillet 2018, 19h00, St Helier Yacht Club:**

L'enregistrement et le briefing de l'équipage, la réception d'accueil, le bulletin météo et le toast de départ du Commodore.

Mercredi 25 juillet 2018, remise des prix suivie d'un dîner dans un restaurant local à partir de 18h30.

## DÉTAILS SUR CONCARNEAU

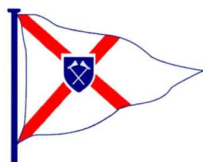
Pour ceux qui ont besoin d'hébergement, des détails sur Concarneau peuvent être trouvés sur leur site web: [www.tourismeconcarneau.fr](http://www.tourismeconcarneau.fr)

## Le Déroulé

Les détails exacts du parcours seront affichés dans les Instructions de Course, mais la carte ci-dessous montre le parcours approximatif:



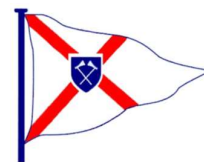




# 14<sup>th</sup> International Yacht Race

## 2018 Race to Biscay

### De Jersey à Concarneau



## INSCRIPTION

Je participe par la présente à la 14<sup>ème</sup> course internationale de YACHT to Biscay, le 21 juillet 2018, en ce qui concerne le bateau détaillé ci-dessous :

Je confirme que le bateau détaillé ci-dessous est adapté à l'événement et qu'il aura, pour la durée de l'événement, en vigueur une assurance responsabilité civile valide, incluant les courses, à un minimum de 3,000,000 €

Je reconnais et j'accepte que la décision de commencer ou de continuer l'épreuve relève de la seule responsabilité de mon équipage et de moi-même, que le bateau et son équipage doivent être correctement équipés et préparés pour affronter toutes les conditions pouvant survenir pendant l'événement.

Je reconnais et accepte que ni l'autorité organisatrice, ni aucun de ses officiers, employés, agents ou assistants, ne sera responsable de toute perte, dommage, mort ou blessure corporelle, quelle qu'en soit la cause, pour moi et mon équipage résultant de la participation à l'événement.

J'accepte d'être lié par les Règles de Course à la Voile et par toutes les autres règles, y compris l'Avis de Course et les Instructions de Course, qui régissent l'événement.

Nom du bateau:		Type de bateau:
Numéro de voile:		IRC or handicap MOCRA:
Propriétaire / Skipper:		Signature:
Adresse:		
Numéros:	(Domicile)	(Travail)
(Portable)	Email:	
Nom de Co-skipper:		
Nombre attendu de personnes à bord:		

Les frais d'inscription inclus: 55€ pour les entrées reçues avant 18h00 le vendredi 30 Juin, 90€ pour les entrées reçues avant 18h00 le vendredi 13 Juillet.

Veuillez faire vos chèques à l'ordre du Yacht Club de St. Helier, ou appelez le Club pour payer par carte bleu. Veuillez retourner le formulaire d'inscription à:

**St Helier Yacht Club, South Pier, St Helier, Jersey, JE2 3NB**

Tel: (44) (0) 1534 732229; Courriel office@shyc.je